

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2294

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Développement des modes actifs - Attribution de subventions d'équipement pour l'appel à projets Flottes de vélos dans les collèges - Édition 2024

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Ebery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimefeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellés, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charmot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

Conseil du 24 juin 2024**Délibération n° 2024-2294**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Développement des modes actifs - Attribution de subventions d'équipement pour l'appel à projets Flottes de vélos dans les collèges - Édition 2024

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon est compétente pour la construction, l'entretien et le fonctionnement des collèges de son territoire (articles L 213-1 à L 213-10 du code de l'éducation). Elle se positionne également comme un partenaire du monde éducatif et peut, à ce titre, soutenir, à travers des subventions d'investissement, un certain nombre de projets destinés aux collégiennes et collégiens.

Au travers d'une nouvelle approche de la mobilité des collégiens et de la formation au vélo de ces publics, la Métropole souhaite pouvoir donner aux collèges les moyens de mettre en place l'apprentissage du vélo, dans le respect du *continuum* éducatif mis en place actuellement autour du savoir rouler à vélo.

En cohérence avec la stratégie des mobilités actives et douces dans les collèges, la Métropole souhaite équiper les collèges en flottes de vélos afin que les établissements bénéficiaires puissent pérenniser les projets vélos mis en place et continuer à en développer d'autres.

Dans le cadre de ses compétences d'accompagnement à la transition et à la résilience des collèges et au titre des actions liées aux projets d'établissement, la Métropole a lancé un appel à projets Flottes de vélos du 12 février 2024 à destination des collèges pour permettre à cinq collèges publics de la Métropole de pouvoir investir en vélos, en équipements de sécurité et visibilité et en matériel d'entretien.

II - Objectifs, mise en place de l'appel à projets et critères de sélection

L'appel à projets a donc été conçu pour attribuer jusqu'à 5 000 € nets de taxes de subvention par collège lauréat, dans la limite de cinq collèges publics maximum par an. Il serait renouvelable tous les ans, avec une ouverture des candidatures en février-mars de chaque année. La Métropole finance jusqu'à 90 % du projet, les 10 % restants devant être financés par le collège.

L'attribution de ces subventions a pour objectif d'accompagner et de soutenir les collèges dans la mise en place et le développement de projets et d'actions en faveur de la pratique du vélo au sein des établissements et auprès des collégiens.

La communication autour de cet appel à projets a été faite *via* le portail Collégiens écocitoyens, au moyen de mails envoyés aux collèges, ainsi que lors de deux webinaires organisés les 13 et 14 mars 2024.

Les dossiers de candidature devaient être déposés au plus tard le 19 mars 2024 à 23 heures 59. La Métropole a reçu 10 dossiers de candidatures.

Les dossiers étaient éligibles selon les critères administratifs suivants :

- être un collège public,
- ne pas posséder de flottes de vélos,
- avoir un lieu de stockage sécurisé et au moins un adulte référent de la flotte en mesure d'assurer l'entretien courant des vélos.

Les dossiers étaient également éligibles selon les critères techniques suivants :

- avoir une dynamique vélo déjà présente dans l'établissement,
- attester de projets pour lesquels la flotte servira et de la pluridisciplinarité de ces projets,
- prévoir une valorisation des projets pour lesquels la flotte servira.

Ainsi que selon les critères financiers suivants :

- remettre un budget détaillé (dépenses et recettes) et à l'équilibre,
- financer 10 % des dépenses par les fonds du collège.

III - Subventions de la Métropole

Les projets déposés témoignent de la richesse des initiatives et des projets menés au sein des collèges par les équipes éducatives et pédagogiques en vue de développer des savoirs et créer une culture cyclable au collège et en dehors. Ces actions sont orientées dans une dynamique collective, entre autres, d'apprentissage du vélo, de sensibilisation à la sécurité routière, de découverte métiers, ce qui contribuera à la transition écologique et à l'éducation au développement durable et à la citoyenneté ainsi qu'à l'amélioration de la qualité d'apprentissage des collégiens et l'ouverture de leurs prospects et imaginaires.

Après instruction des projets déposés, il est donc proposé au Conseil de financer, pour un montant total de 23 533,95 € net de taxes, les actions de cinq collèges dont les actions présentées s'inscrivent dans les critères fixés par l'appel à projets, selon la répartition suivante :

- 5 000,00 € au profit du collège André Lassagne de Caluire-et-Cuire,
- 5 000,00 € au profit du collège Maria Casarès de Rillieux-la-Pape,
- 4 650,00 € au profit du collège Pierre Valdo de Vaulx-en-Velin,
- 5 000,00 € au profit du collège Aimé Césaire de Vaulx-en-Velin,
- 3 883,95 € au profit du collège Gilbert Dru de Lyon 3ème.

Plan prévisionnel de financement :

Collège	Commune	Classement de l'établissement en zone prioritaire	Budget global (en €)	Subvention Métropole (en €)	Part financée par le collège (en €)
André Lassagne	Caluire-et-Cuire	Non	5 507,50	5 000,00	507,50
Maria Casarès	Rillieux-la-Pape	REP+	5 883,00	5 000,00	883,00
Pierre Valdo	Vaulx-en-Velin	REP+	5 167,00	4 650,00	517,00
Aimé Césaire	Vaulx-en-Velin	REP+	5 940,00	5 000,00	940,00
Gilbert Dru	Lyon 3ème	Non	4 315,50	3 883,95	431,55

Les projets financés sont divers, tels que la création d'associations sportives, d'itinérances à vélo sur le territoire de la Métropole (sorties culturelles et sportives), de déploiement du savoir rouler à vélo, de clubs de réparation et maintenance des vélos, d'actions de sensibilisation à la sécurité routière.

Le montant de la subvention accordée aux collèges est un montant plafond.

La subvention sera versée en une fois, au prorata des dépenses réalisées, sur la base d'un état des dépenses réalisées, signé par la personne habilitée à engager le collège (directeur, trésorier) et factures correspondantes, transmis avant le 15 novembre 2024 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution des subventions d'investissement d'un montant total de 23 533,95 € net de taxes, dans le cadre de l'appel à projets Flottes de vélos dans les collèges, selon la répartition suivante :

- 5 000,00 € au profit du collège André Lassagne de Caluire-et-Cuire,
- 5 000,00 € au profit du collège Maria Casarès de Rillieux-la-Pape,
- 4 650,00 € au profit du collège Pierre Valdo de Vaulx-en-Velin,
- 5 000,00 € au profit du collège Aimé Césaire de Vaulx-en-Velin,
- 3 883,95 € au profit du collège Gilbert Dru de Lyon 3ème.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale 0P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 27 mars 2023 pour un montant de 5 562 250 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 23 533,95 € en 2024,

sur l'opération n° 0P09O9644.

4° - La somme à payer en investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 204, pour un montant de 23 533,95 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-322268-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024
